

CORPORATE EVENT NOTICE:	Introduction par offre publique CFAO
PLACE:	Paris
AVIS N°:	PAR_20091117_05557_EUR
DATE:	17/11/2009
MARCHÉ:	Euronext Paris

ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément à l'article 6.201 des Règles de marché d'Euronext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur **Euronext Paris** :

- des 61.524.360 actions existantes composant le capital de la société CFAO.

Un nombre de 31.000.000 actions avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global ("PG") et d'une Offre à Prix Ouvert ("OPO").

- **Fourchette de prix : 24,80 EUR - 29,00 EUR.** Le Prix de l'Offre (PG + OPO) pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification de la borne haute de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication de l'avis financier signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication de l'avis financier susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Option de Surallocation :

Aux fins de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, l'Actionnaire Cédant consentira aux Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, au nom et pour le compte des Établissements Garants, une option de surallocation (l'« Option de Surallocation ») permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% de la taille de l'Offre, soit un nombre maximum de 4.650.000 actions. Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires commençant à la date de divulgation au public du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 31 décembre 2009 (inclus).

Les informations concernant les modalités de l'offre sont fournies au public comme suit : Un prospectus portant le visa n°09-333 en date du 16/11/2009 est disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), sur le site internet de NYSE Euronext (www.euronext.com) et sur le site internet de l'émetteur (www.cfaogroup.com). Le prospectus est composé du Document de Base, enregistré par l'AMF le 7 octobre 2009 sous le numéro I.09-079 et d'une note d'opération (qui contient le résumé du prospectus).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée : du 17/11/2009 au 01/12/2009 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 27.900.000 actions soit 90% de l'offre (hors Option de Surallocation)
Etablissements en charge : BNP Paribas, CALYON, Goldman Sachs International, Société Générale Corporate and Investment Banking

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux : personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
Durée : du 17/11/2009 au 01/12/2009 à 17h00 (heure de Paris) pour les ordres déposés au guichet et à 20h00 (heure de Paris) pour les ordres par Internet
Nombres de titres : 3.100.000 actions soit 10% de l'offre (hors Option de Surallocation)

La répartition des actions offertes entre l'OPO et le PG sera effectuée en fonction de la nature de la demande. Si la demande le permet, le nombre définitif d'actions allouées dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes avant exercice de l'Option de Surallocation.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- Ordre P : il s'agit des ordres prioritaires réservés aux actionnaires personnes physiques de la société PPR dans le cadre de l'OPO. A cet égard, sera considérée comme actionnaire de la société PPR, toute personne physique dont les actions de la société PPR sont enregistrées comptablement sur son compte titres à l'issue de la journée comptable Euroclear du 16 novembre 2009. Lors de la passation d'un Ordre P, cette personne devra justifier de sa qualité d'actionnaire de la société PPR par la remise à son intermédiaire financier habilité d'une déclaration sur l'honneur à cet effet. Les Ordres P doivent porter sur un nombre compris entre 10 actions et 170 actions (bornes incluses), étant précisé que les actionnaires de la société PPR pourront émettre des ordres d'achat portant sur un nombre d'actions supérieur à 170 actions et que cette fraction excédentaire sera traitée comme un Ordre A.
- Ordre A : il s'agit des ordres autres que les Ordres P, donc non prioritaires, susceptibles d'être émis dans le cadre de l'OPO. Les Ordres A seront eux-mêmes décomposés en deux fractions d'Ordre :
 - α Fractions d'ordre A1 : entre 10 et 170 titres (bornes incluses).
 - α Fractions d'ordre A2 : au-delà de 170 titres.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans indication de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions de négociation à compter du 3/12/2009, feront l'objet d'un nouvel avis publié le 2/12/2009 (selon le calendrier indicatif).

Libellé et transmission des ordres :

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 1er décembre 2009 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet. **Les intermédiaires financiers**

devront saisir dans SCORE les ordres de leurs clients au plus tard le 2/12/2009 avant 10h00 (heure de Paris) les dépôts de leurs clients, en utilisant le formulaire disponible. **Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.**

Utilisation de l'outil SCORE :

Toute demande de nouvel accès devra être adressée à Lionel Lecoœur (llecoeur@nyx.com) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 27 novembre 2009). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à Lionel Lecoœur (33 (0)1 49 27 15 92).

Conditions d'exécution des ordres :

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 2/12/2009. Chaque Ordre P a vocation à être servi intégralement dans la limite de 170 actions. Ils sont prioritaires par rapport aux Ordres A. Toutefois, dans l'éventualité où la demande totale au titre des Ordres P représenterait plus de 75% du nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'OPO, les Ordres P pourraient être réduits afin de permettre que les Ordres A puissent être servis au moins partiellement.

Par ailleurs, les fractions d'ordres A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'Ordres A2. Un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux fractions d'Ordres A2 pour servir les fractions d'Ordres A1. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions offertes serait insuffisant pour couvrir les demandes exprimées au titre des fractions d'Ordres A1, ces demandes pourront être réduites de manière proportionnelle. Il en est de même s'agissant des fractions d'Ordres A2.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO :

Les opérations de règlement-livraison (R/L) des négociations du 2/12/2009 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RGV, entre d'une part CACEIS Corporate Trust (Code Affilié 23) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 7/12/2009. L'ensemble des instructions RGV devra être introduit dans le système au plus tard le 4/12/2009 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 2/12/2009.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 2/12/2009 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par CFAO

Euronext Paris fait connaître qu'à partir du 03/12/2009, les actions ci-dessous émises par CFAO seront admises aux négociations sur Euronext Paris.

Principales caractéristiques des titres admis :

Nombre de titres à admettre :	61.524.360
Jouissance :	Courante
Forme des titres :	Nominatif ou au porteur
Banques introductrices :	BNP Paribas, CALYON, Goldman Sachs International, Société Générale Corporate and Investment Banking
Service financier :	CACEIS Corporate Trust
Secteur ICB :	5379 Distributeurs Spécialisés
Compartiment :	Compartiment A

Cotation :

Groupe de cotation :	11	Cotation :	Continu
Quotité :	1	Devise :	EUR
Unit / % :	Unit	SRD :	Yes
Garantie R/L :	Yes	Dépositaire local :	Euroclear France

Libellé :	CFAO	Code CFI :	ESVTFN
ISIN :	FR0000060501	Code Euronext :	FR0000060501
Mnémonique :	CFAO		

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO :

Il est par ailleurs précisé que :

- chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 10 actions ;
- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre ; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier ;
- le traitement des ordres émis dans le cadre de l'OPO lors de l'allocation des actions cédées ne tiendra pas compte de l'intermédiaire financier habilité auprès duquel ils auront été déposés ;
- le montant de chaque ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20 % du nombre d'actions cédées dans le cadre de l'OPO ;
- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre ;
- les ordres pourront être servis avec réduction ;
- les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des indications mentionnées à la section 5.3.2 de la note d'opération ; et
- chaque membre d'un foyer fiscal pourra transmettre un ordre. L'ordre d'un mineur sera formulé par son représentant légal ; chacun de ces ordres bénéficiera des avantages qui lui sont normalement attachés ; en cas de réduction, celle-ci s'appliquera séparément aux ordres de chacun desdits membres du foyer fiscal.

Il est rappelé que les ordres seraient nuls si le communiqué de presse de la Société indiquant les modalités définitives du Placement Global et de l'OPO n'était pas publié.

Négociation des actions : les premières négociations des actions CFAO interviendront sur le système de cotation à partir du 3/12/2009.

CORPORATE EVENT NOTICE:	Initial Public Offering
LOCATION:	CFAO
NOTICE:	Paris
DATE:	PAR_20091117_05557_EUR
MARKET:	17/11/2009
	Euronext Paris

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER

Pursuant to the article 6.201 of the Euronext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on **Euronext Paris** :

- 61,524,360 existing shares representing the outstanding share capital of CFAO.

31,000,000 shares, before exercise of the Over-allotment option, will be offered to the public by the way of a Global Placement ('GP') and an Open Price Offer ('OPO').

- Price range for the Global Offering (GP + OPO): **24.80 EUR - 29.00 EUR**. The offering price can be

fixed outside this price range. In case of modification of the upper limit of this price range or fixation of the offering price above this price range (initial or modified as the case may be), the closing date of the OPO will be reported or a new period of subscription of the OPO will be opened, as no less than two business days lapses between the date of publication of the financial notice announcing this modification and the new date of closing of the OPO. Orders presented in the OPO before the publication of the financial notice mentioned above will be maintained except if they have been expressly revoked before the new closing date of the OPO (included). The offering price can be fixed freely under the price range (in the absence of any significant impact on the other characteristics of the offering).

Over-allotment option:

The Selling Shareholder will grant to the Global Coordinators, Joint Lead Managers and Joint Bookrunners, acting on behalf of the underwriters, an over-allotment option to purchase up to 15% of the shares offered in the Global Offering, corresponding to a maximum of 4,650,000 existing shares. This option will be exercisable in whole or in part on one occasion at the offering price for up to 30 days from the date of publication of the offering price, i.e until 31 December 2009 at the latest, solely to cover over-allotments, and to facilitate stabilization activities, if any.

Information regarding the terms and conditions of the Global Offering are provided to the public as follows:

- A prospectus consisting of the Document de Base registered by the AMF under number I.09-079 on October 7, 2009 and a Note d'opération (including a summary of the prospectus), that received visa No. 09-333 dated November 16, 2009 from the AMF, is available on the website of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), on the website of NYSE Euronext (www.euronext.com) and on the website of the issuer (www.cfaogroup.com).

GLOBAL PLACEMENT PROCEDURE

Period of the GP:	From November 17, 2009 to December 1st, 2009 at 5:00 pm CET
Number of shares:	27,900,000 shares representing 90% of the Global Offering (before exercise of the Over-allotment option)
Global coordinators, Joint Lead Managers and Joint Bookrunners:	BNP Paribas, CALYON, Goldman Sachs International, Société Générale Corporate and Investment Banking

OPO PROCEDURE

Subscription open to:	Retail investors, legal entities and certain UCITS (Fonds Communs de Placement).
Period of the OPO:	From 17/11/2009 to 01/12/2009 at 5:00 pm CET for orders placed at branches of financial institutions and at 8:00 pm CET for orders placed by Internet
Number of shares:	3,100,000 shares representing 10% of the Global Offering (before exercise of the Over-allotment option)

The shares offered will be allocated to the GP and the OPO, based on demand, and if demand permitting, the numbers of shares allocated to the OPO will be at least equal to 10% of the total number of shares offered (before exercise of the Over-allotment option).

Purchase orders can be divided in the following categories:

- P order: priority orders allocated to individual PPR's shareholders. P orders will apply to orders from 10 shares to 170 shares. To this regard, will be deemed as PPR's shareholder any individual person whose PPR shares are recorded in its share account at the end of the Euroclear day of 16 November 2009. Such person will have to deliver a statement on honour to its financial intermediary to justify of its shareholder position. PPR's shareholders will be entitled to order for more than 170 shares but orders for shares in excess of the first 170 shares will be considered as A orders.
- A orders: not priority orders. They are divided in the following two order portions:
 - A1 order portion: 10 to 170 shares (included)
 - A2 order portion: more than 170 shares

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the price of the offer.

The result of the offer (including the trading conditions as from 03/12/2009) will be announced by Euronext Paris in a notice on 02/12/2009.

Transmission of orders:

Client will send their purchase orders to financial intermediaries by 5:00 pm (CET) on 01/12/2009 for orders placed at branches of financial institutions and by 8:00 pm (CET) on 01/12/2009 for orders placed by Internet. Financial intermediaries will transmit purchase orders of their clients in SCORE on 02/12/2009 by 10:00 am CET at the latest. **Orders presented after the time limit won't be registered.**

Use of SCORE:

Any request for access must be sent to Lionel Lecoeur (llecoeur@nyx.com) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 27/11/2009). For more details about SCORE, please contact Lionel Lecoeur (33 (0)1 49 27 15 92).

Execution of orders:

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 02/12/2009 only. Every P order will be entirely served in the limit of 170 shares. They have priority over A orders. However, in case demands from P orders would account for more than 75% of the total number of shares offered in the OPO, P orders might be reduced in order to allow A orders to be partially served.

Furthermore, A1 order portions have priority over A2 order portions. A reduction rate of maximum 100% may be applied to A2 order portions to serve A1 order portions. In case of the number of offered shares is not enough for A1 orders to be entirely served, these orders might be proportionally reduced. The same treatment applies for A2 orders.

In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of 02/12/2009 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV, between CACEIS Corporate Trust (code 23) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 07/12/2009. All RGV instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 04/12/2009. The trading day shown on instructions will be 02/12/2009.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of trading of 02/12/2009 will be cancelled.

Listing of the shares issued by CFAO

Euronext Paris announces that, as from 03/12/2009, the ordinary shares described below issued by CFAO will be listed on Euronext Paris.

Main characteristics of the securities to be listed:

Number of securities to be listed:	61,524,360
Dividend:	As from the date on which the shares have been registered in the investors' account
Form:	Bearer or registered
Listing agents:	BNP Paribas, CALYON, Goldman Sachs International, Société Générale Corporate and Investment Banking
Financial service:	CACEIS Corporate Trust
ICB sector:	5379 Specialty Retailers
Compartment:	Compartment A

Quotation:

Trading group:	11	Trading:	Continuous
Lot size:	1	Currency:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	Yes
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear France

Product name:	CFAO	CFI code	ESVTFN
ISIN:	FR0000060501	Euronext code:	FR0000060501
Symbol:	CFAO		

Special conditions applicable to orders placed:

Please note that:

- Every order has to be done for at least 10 shares;
- Each client may place only one order ; this order shall not be split among financial intermediaries and shall be given to only one financial intermediary;
- Orders treatment during the allotment of shares offered in the OPO process will not take into account the financial intermediary chosen by the clients;
- Each client (person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered in the OPO;
- Orders will be expressed in number of shares without any indication of price and will be specified as offer price;
- Orders may be served in part ;
- Orders are irrevocable, subject to indications expressed in the 5.3.2 section of the "note d'opération";
- Every member of a tax household will be entitled to place orders. The order from a person under 18 must be placed by his legal representant. In case of reduction, orders from the same tax household will be treated separately.

It is reminded that orders will be void if the press release of the Company announcing the final terms of the GP and the OPO is not published.

Trading of shares: The first trading of CFAO shares will take place on the trading system as from 03/12/2009.
